

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 02 juin 2014 à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, François Thibault et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUQ, directeur général et secrétaire-trésorier.

Sont absents messieurs les conseillers Sylvain Mallette et Michel Hamelin.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

14-06-140

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que rédigé avec le point varia ouvert et l'ajout des points en italiques :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2014
 - 3.1 Suivi du conseil municipal
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1 Demandes d'appui financier
 - a) Comité des loisirs : fête nationale
 - b) Grand Défi Pierre Lavoie 2014 (Député de Huntingdon)
 - c) Gala reconnaissance – École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois
 - 5.2 Adoption des dépenses – mai 2014
 - 5.3 Rapport financier avril 2014
 - 5.4 Rapport - Directeur général
 - 5.5 Rapport – Mairesse
 - 5.6 Correspondance
 - 5.7 Règlement 335-14 pour le refinancement de l'emprunt numéro 262-08
 - 5.8 Initiative d'investissement Local pour la réfection au bureau municipal de la salle communautaire, Développement économique Canada
 - 5.9 Avis de motion : règlement visant la tarification des travaux de la branche 53 de la rivière des Fèves
 - 5.10 Retrait de l'isolation sur fondation et sol contaminé – bureau municipal
6. Incendies et sécurité civile
 - 6.1 Rapport – conseiller
 - 6.2 *Tablettes en prévention et au poste de commandement*
7. Travaux publics et assainissement des eaux
 - 7.1 Rapport - Directeur général
 - 7.2 Rapport – conseiller
 - 7.3 Stratégie sur la gestion environnementale des sels de voirie – MTQ
 - 7.4 Contrôle routier du Québec, camion de la voirie
 - 7.5 Pastilles odorantes – PPI
 - 7.6 *Collecte des pneus*
8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport
 - 8.1 Rapport - inspecteur
 - 8.2 Rapport – conseiller
 - 8.3 Demande(s) de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.4 *Amendement de la résolution 14-04-111 - CPTAQ*
9. Bibliothèque, culture et patrimoine

- 9.1 Rapports – conseiller
- 9.2 *Nomination des membres – comité conjoint de la bibliothèque*
- 10. Loisirs et divertissement
 - 10.1 Rapports – conseiller
 - 10.2 Centre régional les Copains – subvention
 - 10.3 Caravane tour CIBC
- 11. Varia
- 12. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014

14-06-141

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ

3.1 Suivi – séance du conseil municipal précédent

Madame la mairesse Francine Daigle n'a pas besoin d'effectuer un suivi des questions du public du dernier conseil municipal, car il n'y avait pas de point en suspens.

4. Période de questions

Une citoyenne demande un entretien régulier des surfaces de jeu du terrain de balle. La mairesse Francine Daigle indique qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de bien tenir en ordre les biens municipaux. Le Conseil municipal verra à décider de la manière dont la surface en poussière de brique sera entretenue. Cette même citoyenne indique que la remise à jardin doit être mise au niveau. Un citoyen demande s'il existe encore des subventions pour l'entretien des parcs, ce que la municipalité validera.

5. Administration

5.1 Demande(s) d'appui financier

14-06-142

Il est proposé monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

a - Comité des loisirs : fête nationale

200 \$

ADOPTÉ

14-06-143

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

b - Grand Défi Pierre Lavoie 2014
pour la participation du député Stéphane Billette

200 \$

ADOPTÉ

14-06-144

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'offrir un appui financier à

c - Gala reconnaissance – École secondaire
des Patriotes-de-Beauharnois

200 \$

ADOPTÉ

5.2 Adoption des dépenses – mai 2014

14-06-145

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que les dépenses pour la période du 6 mai au 2 juin 2014 inclusivement, d'un montant total de 159 810.32\$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

5.3 Rapport financier avril 2014

Le rapport du mois d'avril 2014 du directeur général est déposé.

5.4 Rapport - Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

5.5 Rapport – Mairesse

Madame la mairesse, Francine Daigle, présente le rapport des activités pour le dernier mois.

5.6 Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

5.7 Règlement 335-14 pour le refinancement de l'emprunt numéro 262-08

CONSIDÉRANT QUE sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 262-08, un solde non amorti de 838 425 \$ sera renouvelable le 22 septembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant à couvrir;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci-haut mentionné sont estimés à 2%, du solde non amorti, soit environ 16 768.50 \$, et que la municipalité ne peut rencontrer cette dépense à même ses fonds généraux, elle doit donc emprunter cette somme;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'emprunter cette somme conformément à la Loi sur les dettes et emprunts municipaux;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion de présentation du présent règlement a été donné par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie à la séance du mois d'avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

14-06-146

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que le règlement portant le numéro 335-14 est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à emprunter 838 425 \$ plus les frais d'émission aux fins de la présente procédure, pour un terme de 5 ans ;

ARTICLE 3

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, qui sont desservis par le système d'assainissement des eaux usées, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur réelle telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

La taxe imposée en vertu du présent article ne sera pas exigible des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

ADOPTÉ

Francine Daigle
Mairesse

Michel Morneau, urbaniste OUQ
Directeur général

Avis de motion : 7 avril 2014
Adoption : 2 juin 2014
Publication : 5 juin 2014

5.8 Initiative d'investissement Local pour la réfection au bureau municipal de la salle communautaire, Développement économique Canada

- CONSIDÉRANT QUE le programme Initiative d'investissement local (IIL) vise à appuyer la remise en état, l'amélioration et l'agrandissement de la salle communautaire existante dans les municipalités de moins de deux mille habitants;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier possède au centre municipal une salle communautaire disponible aux résidents;
- CONSIDÉRANT QUE cette salle n'est pas destinée à la location commerciale;
- CONSIDÉRANT l'existence de cette salle depuis au moins 30 ans et disponible aux citoyens;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adapter la salle communautaire aux normes de sécurité et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite;
- CONSIDÉRANT QUE cette salle requière des modifications pour améliorer la polyvalence;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier s'engage à respecter les clauses du programme en question afin de mener à bien ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

14-06-147

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que la municipalité de Saint-Urbain-Premier dépose un dossier au programme Initiative d'investissement Local pour la réfection de la salle communautaire du centre municipal, Développement économique Canada

D'autoriser monsieur Michel Morneau urbaniste OUQ, directeur général à signer tous les documents requis en lien avec cette demande de subvention.

ADOPTÉ

5.9 Avis de motion : règlement visant la tarification des travaux de la branche 53 de la rivière des Fèves

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but la tarification des travaux d'entretien de la branche 53 de la rivière des Fèves.

5.10 Retrait de l'isolation sur fondation et sol contaminé – bureau municipal

14-06-148

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau urbaniste OUQ à octroyer un contrat à un fournisseur afin de retirer l'isolation sur le mur de fondation du bureau municipal ainsi que l'enlèvement du sol contaminé.

ADOPTÉ

6. Incendies et sécurité civile

6.1 Rapport – conseiller

Il n'y a pas de rapport des activités du mois.

6.2 Tablettes en prévention et au poste de commandement

14-06-149

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau urbaniste OUQ à acheter 2 tablettes électroniques avec un système d'exploitation Windows compatible avec le logiciel Target 911 afin d'assurer le dossier de la prévention des incendies et de permettre la consultation des données en incendie au poste de commandement.

ADOPTÉ

7. Travaux publics et assainissement des eaux

7.1 Rapport - Directeur général

Le rapport du directeur général est déposé concernant les activités des travaux publics et assainissement des eaux depuis la dernière séance du conseil.

7.2 Rapport – conseiller

Il n’y a pas de rapport des activités du mois.

7.3 Stratégie sur la gestion environnementale des sels de voirie – MTQ

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement invite, sur une base volontaire, les municipalités québécoises à s’inscrire à la Stratégie;

CONSIDÉRANT QUE l’utilisation à grande échelle des sels de voirie entraîne des dommages environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de la population demeure prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier confirme son adhésion à la SQGESV;

EN CONSÉQUENCE,

14-06-150

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier confirme son adhésion à la SQGESV.

De s’engager à mettre en place de façon progressive les meilleures pratiques permettant de réduire l’impact des sels de voirie sur l’environnement.

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier s’engage à transmettre, au moyen du formulaire en ligne prévu à cet effet, un rapport annuel qui fait état de la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion environnementale des sels de voirie.

ADOPTÉ

7.4 Contrôle routier du Québec, camion de la voirie

14-06-151

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le paiement du constat d'infraction au montant de 990\$ pour le livre de bord manquant dans un véhicule lourd, en l'occurrence le camion des travaux publics, à Justice Québec, au Bureau des infractions et amendes.

ADOPTÉ

7.5 Pastilles odorantes – PP1

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un canister au charbon, filtre à air vicié, à même la station de pompage PP1 n'a pas obtenu les résultats escomptés au courant de l'été 2013;

CONSIDÉRANT QUE des gaz létaux sont toujours présents et nuisent à l'environnement immédiat du poste PP1;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une structure permanente de succion de l'air hors de la station est onéreuse et qu'il y a lieu d'évaluer plus longuement les options disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

14-06-152

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De procéder à l'achat de trois pastilles odorantes, plaque de gel, 414\$ et un boîtier en acier inoxydable installé au bout du col de cygne de la station PP1 au montant de 263\$, l'ensemble plus les taxes et la livraison.

ADOPTÉ

7.6 Collecte des pneus

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec assume cette responsabilité via le Programme de gestion intégrée des pneus hors d'usage et le droit environnemental;

EN CONSÉQUENCE,

14-06-153

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De ne plus effectuer la collecte annuelle municipale des pneus.

ADOPTÉ

8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport

8.1 Rapport – inspectrice

Le rapport des activités de l'inspectrice municipale est déposé.

8.2 Rapport – conseiller (ère)

Il n'y a pas de rapport des activités d'effectué pour ce mois.

8.3 Demande(s) de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement no 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance des demandes de permis et des documents déposés par les requérants;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter le projet déposé;

EN CONSÉQUENCE,

14-06-154

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que pour ces raisons, le Conseil approuve la demande au CCU numéro :

14-04-21 monsieur Benoit Lazure – 292, rue Principale
Objet : changement de parement mural

ADOPTÉ

8.4 Amendement de la résolution 14-04-111 - CPTAQ

14-06-155

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De remplacer le numéro de lot P-12-2 par les lots P-42 et P-43

ADOPTÉ

9. Bibliothèque, culture et patrimoine

9.1 Rapport – conseiller (ère)

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un bref rapport des activités des comités.

9.2 Nomination des membres – comité conjoint de la bibliothèque

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de prévoir la nomination de deux personnes à même le futur comité conjoint de gestion de la bibliothèque;

14-06-156

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De nommer madame la conseillère Nicole Sainte-Marie à titre de représentante élues au comité conjoint de gestion de la bibliothèque Armand-Miller.

De nommer madame Danielle Leblanc, responsable de la bibliothèque au comité conjoint de gestion de la bibliothèque Armand-Miller.

ADOPTÉ

10. Loisirs et divertissement

10.1 Rapport – conseiller

Il n'y a pas de rapport des activités du mois.

10.2 Centre régional les Copains – subvention

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier considère important le rôle du Centre Sportif Régional des Copains au développement des activités sportives de la région;

CONSIDÉRANT QUE la participation citoyenne des résidents de la municipalité de Saint-Urbain-Premier compte pour assurer pérennité de ces installations;

CONSIDÉRANT la nouvelle demande de contribution du Centre Sportif Régional des Copains pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU' il y a toujours lieu de porter plus loin la réflexion de contribution financière annuelle des municipalités

participantes au Centre Sportif Régional des Copains alors que le débat est plutôt centré sur les dépenses en immobilisation et les coûts d'exploitation;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de voir à la continuation des activités en définissant une vision des services offerts avec les partenaires notamment les bailleurs de fonds.

EN CONSÉQUENCE,

14-06-157

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De verser le montant prévu de 2 000 \$ pour l'année 2014 au Centre Sportif Régional des Copains.

Que l'organisme remette à la municipalité de Saint-Urbain-Premier son budget annuel pour chaque année de demande de financement permettant ainsi à la municipalité de comprendre les besoins et d'effectuer une planification budgétaire municipale adéquate.

Qu'un cadre de financement à long terme prévoit la participation requise des bailleurs de fonds selon des critères précis placés dans un document écrit.

ADOPTÉ

10.3 Caravane tour CIBC

CONSIDÉRANT QUE l'évènement cyclosporitif Charles Bruneau Tour CIBC est une organisation reconnue;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement de levée de fonds est composé d'étapes d'un parcours de Gatineau à Montréal;

CONSIDÉRANT QUE le passage à même les routes du territoire de la municipalité de Saint-Urbain-Premier s'exécute le 4 juillet 2014;

EN CONSÉQUENCE,

14-06-158

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que la Municipalité de Saint-Urbain-Premier autorise le passage de la caravane du Tour CIBC Charles Bruneau à même les routes municipales de la municipalité de Saint-Urbain-Premier.

Que la totalité de l'organisation est à la charge et à la responsabilité du demandeur;

Que des preuves écrites soient fournies à la municipalité quant à la livraison de toilettes chimiques desservant le lieu de pause;

ADOPTÉ

11. **Varia**

12. **Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h10.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, urbaniste, directeur général